

*Divorce par consentement mutuel
par acte sous signature privée contresigné par avocats,
déposé au rang des minutes d'un notaire*

-o-O-o-

Liste des documents à fournir

-o-O-o-

Dès à présent

- Copie Carte d'identité ou passeport
- Copie intégrale du Livret de famille
- Copie carte Vitale (ou n° sécurité sociale + Caisse d'affiliation)
- Copie Dernier avis d'imposition
- Tableau de ressources et charges complété (*inutile de fournir les pièces justificatives*)
- Déclaration sur l'honneur complétée
- Formulaire d'information des enfants mineurs capables de discernement
- Attestation sur l'honneur d'absence d'information des enfants mineurs incapables de discernement

Ultérieurement, quand le projet de convention de divorce aura été rédigé :

Copie intégrale datant de moins de 3 mois des actes d'état civil suivants :

- Acte de mariage
- Acte de naissance
- Acte de naissance de(s) enfant(s)